

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-8-3

Séance du jeudi 19 février 2015

BUDGET PRIMITIF 2015 - TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS ET PPI 2015-2019

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales du 27 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'inscription budgétaire des crédits au **Budget Primitif 2015**, tant en recettes qu'en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent sur **l'annexe 1** ;
- adopte le **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les collèges 2015-2019 (annexe 2)**, en sachant que le montant des opérations déjà prévues et nouvellement inscrites représente un **P.P.I. global de 37 205 970 €**, contre 50 057 300 € au précédent PPI (- 25.67 %) étant entendu qu'une opération inscrite au CTV de la Région Mulhousienne (Collège P. Pflimlin à BRUNSTATT – réfection du stade de foot synthétique – 582 000 €) ne figure pas dans ce total ;
- valide les opérations retenues dans le cadre du BP 2015 ;
- prend acte des besoins ultérieurs qui feront l'objet des décisions financières que votre Assemblée aura à prendre dans les années 2016 et suivantes ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 abstention :

Jean-Jacques WEBER